

**Renouveler le regard sur les enjeux d'intégration sociale**  
**Journée d'étude de l'Observatoire régional de**  
**l'intégration et de la ville (ORIV)**  
**Strasbourg, 22 mai 2015**



**Contribution de Tom Storrie, Directeur Honoraire des Instituts de Formation, Colleges of Further & Higher Education - U.K)**

**La République « Une et Indivisible »**  
**versus un « Royaume (pas tellement) Uni »**

J'expose quelques différences, réelles ou imaginaires, qui séparent la France et le Royaume-Uni, dans le but de mettre en exergue l'importance de l'interculturel dans ces interactions. Deux scénarios cernent d'abord une différence fondamentale entre ces deux pays : leur degré de centralisation. Ensuite, l'importance et la difficulté majeures de promouvoir la dynamique interculturelle, afin de gérer de manière coopérative les malentendus et les conflits.

Scénario 1 :

Au temps de François Mitterrand, dans les années 1980, une école française et une école britannique ont subi la même petite crise : dans leur école, trois jeunes filles ont exigé de porter le foulard en classe. En France, le problème a été résolu au plus haut niveau (le Conseil d'État), tandis que chez nous la solution a été trouvée dans l'école même : les jeunes filles ont été autorisées à porter le foulard en classe, à condition qu'il soit aux couleurs de l'école !

Scénario 2 :

En Irlande du Nord, la guerre civile et religieuse a repris dans les années 1960 : les intégristes catholiques, qui prônaient l'unification avec la République irlandaise, se battaient contre les intégristes protestants qui voulaient rester britanniques. Martin McGuinness était le commandant à Belfast de l'armée républicaine irlandaise (IRA) et le pasteur Ian Paisley était le *leader* des protestants. L'armée britannique n'était pas en mesure de maintenir la sécurité. Pendant des décennies, McGuinness et Paisley étaient des ennemis jurés. Cette guerre brutale et sanglante a duré jusqu'à un accord, en 1997, qui a mis fin aux hostilités.

En 1998 le gouvernement régional de l'Irlande du Nord, suspendu depuis longtemps, a été réinstallé avec Ian Paisley comme Premier Ministre et Martin McGuinness comme Vice-Premier Ministre. Si les catholiques et les protestants avaient renoncé au conflit armé, il était convenu qu'ils ne renonçaient pas à leurs objectifs ultimes et opposés, mais qu'ils acceptaient de n'utiliser désormais que des moyens démocratiques pour y parvenir.

Ian Paisley est mort pendant l'été 2014. Le journal télévisé a annoncé son décès et Martin McGuinness a réagi en disant simplement : « J'ai perdu un ami ». Combien d'ennemis jurés ne trouvent pas, ou ne cherchent même pas, l'occasion de mieux se comprendre pour devenir amis et ne plus vouloir se tuer ? C'est l'exemple d'une réussite interculturelle étonnante, sur laquelle je reviendrai plus loin. J'espère que nous assistons ici aux dernières convulsions des guerres de religion des 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles en Europe.

## Les décrets contre les discriminations négatives

Dans les années 1970, suite aux mouvements sociaux féministes et ethniques qui rejetaient l'inégalité et l'invisibilité, le Royaume-Uni a adopté des lois contre les discriminations négatives. Chaque Loi (*Act*) était dotée d'un service administratif indépendant (une Commission) pour surveiller et, parfois, accompagner la mise en œuvre de ces politiques dans les établissements publics et commerciaux, avec le pouvoir de poursuivre au besoin les « récalcitrants » devant la justice :

- 1975 : *Sex Discrimination Act*, avec la Commission pour l'Égalité des chances pour les femmes (*Equal Opportunities Commission*).
- 1976 : *Race Relations Act*, avec la Commission pour l'Égalité raciale (*Commission for Racial Equality*)
- 1995 : *Disability Discrimination Act* (handicap), avec la *Disability Rights Commission*.

En 2006, l'*Equality Act* a fusionné les trois Commissions précédentes en une seule, *the Equality & Human Rights Commission*, avec une responsabilité élargie dans les domaines suivants : race, genre, handicap, religion et croyance, orientation sexuelle, âge.

Si le *top-down* est nécessaire, il ne suffit pas. En dépit de progrès réels, il y a toujours des personnes et des institutions qui résistent aux changements exigés et dévoilent des pratiques ancestrales profondément enracinées. Par exemple, la police britannique reçoit jour et nuit un appel au secours par minute, provenant d'une femme victime de violences, le plus souvent de son partenaire domestique ([www.womensaid.org.uk](http://www.womensaid.org.uk)).

La mise en œuvre des politiques anti-discriminatoires est insuffisante pour extirper le *racisme institutionnel* qui est « la faillite collective d'une organisation à fournir un service approprié aux personnes en raison de leur couleur, culture ou origine ethnique. Le racisme institutionnel se laisse détecter dans les processus, les attitudes et les conduites qui ont un effet de discrimination par préjugé inconscient, ignorance, irréflexion et stéréotypage raciste, désavantageant les ressortissants des minorités ethniques » (Rapport Macpherson, 1999).

## Quelques différences réelles ou imaginaires

Il est courant au Royaume-Uni de critiquer les Français lorsqu'ils se vantent de leur notion « d'intégration » : ils prétendent qu'il n'y a que des « citoyens » sur la place publique et que les ethnicités, majoritaires ou minoritaires, sont refoulées dans « la vie privée ». Ils méprisent ce qu'ils appellent « communautarisme » ou « muticulturalisme » qui foisonnerait de l'autre côté de la Manche et de l'Atlantique. Par contre, les Britanniques prétendent éviter l'assimilation en reconnaissant le libre accès sur la place publique aux individus et aux communautés (tout en réservant bien sûr le droit de vote aux individus).

Le « politiquement correct » semble se jouer différemment dans les deux pays. Depuis les années 1980, les Britanniques ont été sévèrement dressés par les militantes féministes et les minorités ethniques à épurer leur langage des « racismes et des sexismes » couramment utilisés en toute bonne conscience, sans se rendre compte de leur caractère intolérable. Par exemple, il est vite devenu inacceptable de dire « les handicapés » au lieu de « personnes handicapées », pour éviter de réduire les personnes concernées à un seul trait. C'est tout récemment que j'ai entendu en France les « droits humains », au lieu des « droits de l'homme » !

Une différence majeure est la présence en France d'une police nationale armée, tandis que chez nous il y a 45 services de police non-armés. En effet le Royaume-Uni fait partie d'un tout petit groupe de cinq pays, dans lesquels la police est non-armée, avec l'Irlande, la

Norvège, l'Islande et la Nouvelle Zélande. Pour les Français, cela fait sans doute partie de la vie quotidienne et ordinaire, peut-être ne le remarque-t-on même plus. Une fois ce seuil franchi, comment y revenir ? Pouvez-vous imaginer la France votant démocratiquement pour désarmer sa police ? Votre sécurité l'exige ? Je ne le crois pas et je serais énormément déçu s'il nous arrivait de suivre la foule en franchissant ce seuil fatal.

Je note trois autres innovations britanniques récentes qui touchent directement le phénomène interculturel. Les femmes musulmanes policières peuvent (facultativement) porter l'*hijab* quand elles sont en uniforme. De même, les policiers sikhs peuvent choisir de porter leur turban. Même un juge de la Haute Cour anglaise porte le turban sikh au lieu de la perruque traditionnelle. Je crois que nous avons ici un beau mélange interculturel de symboles culturels.

### **Statistiques ethniques**

Le vif débat aujourd'hui en France sur le besoin (et l'inconstitutionnalité) des statistiques ethniques met en évidence une autre différence flagrante entre nos deux pays. Depuis les lois des années 1970, qui imposent aux employeurs britanniques d'embaucher au moins un certain pourcentage de ressortissants des minorités ethniques, la porte est ouverte dans le Royaume-Uni pour ce genre de collecte. Le recensement national de 1991 demandait à toute la population de se pencher sur la question. Les gens étaient devant une liste de catégories ethniques possibles. Ils étaient invités à cocher la catégorie qui leur convenait le mieux. Mais ils avaient encore trois autres possibilités : cocher deux ou même plusieurs des catégories proposées ; cocher la case « autre » en proposant eux-mêmes une autre catégorie ; refuser de répondre à la question.

À l'époque, une réaction française était de ne pas prendre cette expérience totalement au sérieux, en pensant qu'elle manquait d'objectivité scientifique. À l'évidence, cette richesse de données a montré des variations dans le temps dans les réponses des populations ethniques, par exemple un déclin de la population qui s'affirme afro-caribé, non parce qu'elle aurait « objectivement » diminué, mais à cause de changements dans l'auto-identification (en raisons des intermariages, d'un parentage mixte, etc.). La différence-clé en cette matière est que, dans le cas britannique, l'initiative est venue « d'en bas » et le gouvernement a su négocier positivement ;, tandis qu'en France, en 2015, la question est posée « d'en haut », à partir des angoisses de la classe politique. L'important n'est pas de savoir « objectivement » les origines ethniques mais d'appréhender les dispositions identitaires dans la société à un moment donné, base d'informations pertinentes, sans pour autant directement garantir une baisse de discriminations négatives.

« Le Royaume-Uni a un des taux les plus élevés de couples mixtes dans le monde occidental. (...) Il y a maintenant une masse critique de jeunes adultes d'origines mixtes qui ne se voient porter ni les fardeaux, ni les solutions, de la société entière. (...) Au 21<sup>e</sup> siècle, la question des identités nationales, culturelles et personnelles est devenue un enjeu central. Ces préoccupations auront sans doute un impact sur les Britanniques aux origines mixtes, qui devraient à leur tour être autonomisés et à même d'influencer discours et politiques » (Y. Alibhai-Brown, 2001, p. 2, 5 & 192).

### **Promouvoir l'interculturel ?**

L'espace et le temps sont deux termes qui désignent des phénomènes différents, mais qui sont inséparables empiriquement. Par analogie, il en va de même avec le multiculturel et l'interculturel. Le multiculturel désigne les dispositifs culturels dans l'espace à un instant donné ; l'interculturel désigne les interactions dans le temps qui, à notre insu, produisent incessamment les variations de nos normes culturelles. Promouvoir l'interculturel au niveau conscient est extrêmement difficile, tout dépend de la relation de sociabilité établie entre les

protagonistes. Souvenons-nous du cas d'Ian Paisley et Martin MacGuinness. On pourrait même dire, en suivant Abdelmalek Sayad (1999, p. 315) lorsqu'il parle de l'intégration, que l'interculturel qui mène aux entendements mutuels émane « comme *effet secondaire* d'actions entreprises à d'autres fins ».

Il est insuffisant d'en rester à un appel au respect mutuel, censé résoudre par un coup de baguette magique les difficultés et les malentendus entre des ennemis. Cela revient à dire : « Je te laisse tranquille si tu me laisses tranquille aussi ». Autrement dit, il y a une tendance forte à éviter à tout prix de déranger, c'est à dire à ne pas contrarier les contraintes compulsives des hégémonies en place, à ne pas remuer les tabous, même quand c'est justement à ce niveau inconscient que se fomentent les énergies et les idéologies agressives. Il faut aller à l'encontre de cette complicité profonde et générale du silence ; il faut perturber et être perturbé, mais prudemment, en osant y aller avec la sécurité d'une sociabilité mutuelle, sans juger autrui trop vite. Les communautés, majoritaires ou minoritaires, ne sont souvent rien d'autre que de confortables ghettos et elles ne peuvent que déclamer leurs vérités toutes faites ; seules les personnes autonomes sont capables de prendre ce risque et cela demande courage et intelligence.

Il faut souligner avec force que l'interculturel n'est pas un « savoir » qui s'enseigne de façon conventionnelle. Par contre la vie quotidienne offre maintes occasions, à partir des formes de sociabilité, d'entrer dans les explorations pertinentes qui peuvent être déclenchées par la parole et/ou la posture surprenantes de l'autre. Peu importe que la surprise soit positive et provoque des rires sympathiques ou qu'elle soit négative et déclenche les mécanismes d'irritation et de défense. Il suffit d'être intrigué pour vouloir mieux en saisir les ressorts, ce qui peut engendrer aussi un questionnement sur ses propres cadres de référence.

Dans les termes de la sociologie de la transaction sociale, ce qui est proposé ici est une compétence dans la coopération conflictuelle (Blanc M., 1998). Cette compétence est nécessaire dans les multiples conflits constitutifs de la vie quotidienne, qu'il s'agisse des malentendus entre ressortissants de différentes ethnicités ou dans des couples, dans l'intimité de leur vie privée. Dans tous les cas, les enjeux (inter)culturels sont toujours présents.

### **Références bibliographiques**

- Alibhai-Brown, Y.** 2001. *Mixed Feelings: the complex lives of mixed-race Britons* [Sentiments mixtes : les vies complexes de Britanniques métissés], The Women's Press Ltd, Namara Group, Londres.
- Blanc M.** 1998. *Les transactions aux frontières du social*, Lyon, Chronique Sociale.
- Rapport Macpherson**, *The Stephen Lawrence Enquiry*, HMSO Cm 4262-I, Londres.
- Sayad, A.** 1999. *La double absence*, Paris, Seuil.